

MONSIEUR MERCURY LUC
MAS DE LAURE
QUATIER SOUS LA LONNE
13570 BARBENTANE

Pour tous renseignements contactez :

Caisse Locale : CL AMA CHATEAURENARD
N° Caisse Locale : 03019
Agence de : AGENCE CHATEAURENARD
3 BD GAMBETTA
13160 CHATEAURENARD
Tél : 04.90.94.06.29
Fax : 04.90.94.65.57

N'oubliez pas de rappeler vos références

Nom Prénom :	MERCURY LUC	UG SAV :	86605
Souscripteur N° :	43389256T		
Contrat N° :	0011		

MONSIEUR,

Vous avez choisi de souscrire auprès de GROUPAMA un contrat d'assurance CONDUIRE. Nous vous en remercions.

Le présent contrat est conclu entre la Caisse Locale de CL AMA CHATEAURENARD et MONSIEUR LUC MERCURY.

Comme nous en sommes convenus, nous vous remettons votre note de couverture. Avec le Tableau des Montants de Garantie et des Franchises (modèle 215175-082012) elle complète les Conditions Générales (modèle 215174-012013) et annexes, les statuts de la Caisse Locale et mentionne les garanties que vous avez souscrites pour :

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

MONSIEUR MERCURY LUC, SALARIE AUTRES SERVICES

VOTRE VEHICULE :

DACIA immatriculé XXX

LE(S) CONDUCTEUR(S) :

Principal : MERCURY LUC

Contrat réalisé par : MADEMOISELLE SANTOGROSSI SOFIA

Votre Véhicule

Immatriculation : XXX	Mise en circulation : 30/09/2013
Marque : DACIA	Genre : V P
Modèle, type commercial : LODGY TCE 115 AMBIANCE	Groupe/Classe : 10/A
Puissance fiscale : 6	Code répertoire véhicule : DC04018
Type carte grise : JSDA05	
Titulaire carte grise : MERCURY LUC	
Usage : DEPLACEMENTS PRIVES ET TRAJETS	
Coeff. Bonus/Malus : 0,50 Crédit de Bonus : 0,02	Lieu de garage : 13570 BARBENTANE
Renonciation à recours : Non	Transit Temporaire : Non

Protection Véhicule

Niveau protection vol : MOYENNE	Alarme auto alimentée : Non
---------------------------------	-----------------------------

Marchandises Transportées

Nature : AUCUNE

Vos Garanties

Vous avez choisi les garanties suivantes :

- FORMULE CONFORT avec une franchise DOMMAGES : 273,37 € (1,54 INDICE RVP)
dans la limite VOIR COND. GENERALES
- ACCIDENT CORPOREL DU CONDUCTEUR dans la limite ACC CORP CONDUCTEUR : 181723,78 € INDEXES
AGIRC
- BRIS ISOLE DES GLACES avec une franchise NEANT : 0,00 € (INDICE RVP)
- BRIS ISOLE DES OPTIQUES AVANT ET DU TOIT OUVRANT
- ASSISTANCE PANNE 0 KM
Intercalaire 227302-102012
- ASSISTANCE AUTOMOBILE
Intercalaire 227302-102012
- ATTENTATS AUTO VEHICULES 4 ROUES < 3,5 TONNES
- CATASTROPHES NATURELLES (1)

(1) La garantie Catastrophes Naturelles s'applique aux garanties dommages selon les modalités prévues à vos conditions générales et selon la législation en vigueur.

Indices à la souscription :

RVP (INDICE REPARATION VEHICULE)	177,510
AGI (POINT AGIRC)	0,433

Le Conducteur Principal

Nom : MERCURY	Prénom : LUC
Date de naissance : 17/09/1971	Situation de famille : CELIBATAIRE
Profession : SALARIE AUTRES SERVICES	Accompagnateur : Non
N° Permis de conduire : 891013210177	Catégorie : B
Date de délivrance : 07/03/1990	

Antécédents du conducteur

Assureur précédent :	du	au
Motif résiliation assureur précédent :		
Nombre d'années d'assurance sans sinistre : 5		
Date du dernier sinistre responsable	matériel :	corporel :
Date de l'avant dernier sinistre responsable	matériel :	corporel :
Date du dernier sinistre non responsable :		
Ancien élève : Non		Majoration conducteur novice : Non

Clause(s) Particulière(s)

D'autre part, il est convenu pour votre véhicule XXX

USAGE DEPLACEMENTS PRIVES ET TRAJET

VEHICULE EQUIPE D'UNE PROTECTION MOYENNE CONTRE LE VOL

COMMUNICATION DE L'IDENTITE DES CONDUCTEURS NOMMES AU CONTRAT
AUTORISATION D'ENREGISTRER L'IDENTITE DES CONDUCTEURS NOMMES AU CONTRAT
A L'AGIRA.

Le Souscripteur est informé qu'en cas de résiliation du contrat, le contenu du relevé d'information qui lui sera délivré conformément à la Loi, et où figurent notamment son identité ainsi qu'éventuellement celle des conducteurs désignés au contrat, sera communiqué à un fichier central géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A - 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS).

FRANCHISE CONDUCTEURS NOVICES

Si le conducteur du véhicule assuré au moment de l'accident est un conducteur novice non désigné aux présentes Conditions Personnelles, une franchise de 7 fois l'indice RVP est appliquée aux garanties 'Dommages tous accidents' ou à défaut à la garantie 'Responsabilité civile automobile'.

Cette franchise n'est pas réduite pour les véhicules âgés de plus de 10 ans et se cumule à la franchise Dommages que vous avez choisie.

FRANCHISE REDUITE POUR LES VEHICULES DE PLUS DE 10 ANS

Dans la mesure où le contrat que vous avez souscrit prévoit l'application d'une franchise sur les dommages subis par votre véhicule, cette franchise est réduite de moitié si le véhicule est âgé de 10 ans et plus.

Les garanties que vous avez souscrites sont valables du 30/09/2013 au 30/10/2013

MENTIONS LEGALES

Le souscripteur certifie que les réponses ayant permis d'établir le contrat sont exactes.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part entraîne la nullité du contrat (art L113.8 du code des assurances), toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter la charge d'une partie des indemnités (art L113.9 du code des assurances), la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou par manquement à ses obligations contractuelles (non paiement de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Les informations vous concernant ainsi que celles relatives à vos produits et services souscrits auprès de votre Caisse Régionale GROUPAMA contenues dans nos systèmes de gestion ou ceux de nos prestataires sont transmises à des fins commerciales aux différentes sociétés assurance et banque du groupe GROUPAMA.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de communication et de rectification au siège de votre Caisse Régionale.

Ce droit d'accès et de rectification peut être aussi demandé au siège de la Caisse Centrale :

Groupama Central 5-7 rue du centre, Marne Astorg 93199 Noisy le Grand.

Entreprise régie par le Code des assurances et l'article L771-1 du Code rural.

AUTORISATION DE CONSULTATION DE FICHIERS PROFESSIONNELS :

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, l'assureur consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS).

Si vous souhaitez présenter une réclamation relative à cette Note de Couverture, vous pouvez vous entretenir d'abord avec votre conseiller GROUPAMA. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez vous adresser au service consommateur de Groupama.

En dernier lieu, vous pourrez recourir au médiateur choisi par Groupama sans préjudice de votre droit de saisir éventuellement la justice.

La cotisation annuelle, correspondant aux garanties souscrites, est de :

435,91 € HT 537,43 € TTC

La cotisation TTC est exigible à la date d'échéance annuelle mentionnée ci-dessous.

L'assuré reconnaît avoir reçu ce jour un exemplaire des Conditions Générales.

Date d'effet du contrat : **30/09/2013**

Date d'échéance annuelle : **01/01**

Fait en double exemplaire à

CHATEAURENARD

le

30/09/2013

Heure

Pour la Caisse Régionale et par délégation
de la Caisse Locale, le Directeur

Signature du souscripteur précédée de "certifié exact"